BELMONT
SUR LAUSANNE

Greffe municipal

Direction de
l'Administration générale et
de la Sécurité publique

mail@belmont.ch

Communications de la Municipalité

Au Conseil communal du 7 octobre 2026.

Mme Nathalie Greiner, Syndique

Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique (DAGSP)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule de début de législature 2026-2031

Nous voilà donc réunis ce soir, en cette première séance du Conseil de la législature !

Avec trois nouveaux membres à la Municipalité et un Conseil communal renouvelé de près de 40 %, nous sommes nombreux à commencer un nouveau chapitre.

De nouveaux visages, de nouvelles expériences, de nouvelles idées, des sensibilités différentes aussi. Un ou des nouveaux équilibres au service du bien commun.

Lors de notre cérémonie d'assermentation, je vous avais invités à penser le monde de la manière la plus ouverte possible.

Quelles que soient nos sensibilités politiques, nos convictions personnelles, nos différences, quel que soit le sujet qui nous occupe, nous avons toutes et tous une responsabilité : celle de garder l'esprit ouvert, de nous questionner et de ne jamais considérer que nous détenons, à nous seuls, la vérité.

Et à l'heure de ChatGPT, de Claude et consorts, des robots qui ont des velléités de nous remplacer un jour, je souhaite que ces quelques mots puissent exprimer ici un message positif et d'unité. D'humanité surtout. De réflexions partagées.

Nous avons toutes et tous prêté serment d'exercer notre mandat avec conscience, intégrité et fidélité, en gardant toujours à l'esprit l'intérêt de notre Commune et de sa population. C'est un engagement fort que nous avons pris, individuellement et collectivement, devant notre population.

C'est aussi et surtout être capable de remettre en question ses propres certitudes. C'est prendre le temps de comprendre un dossier dans son ensemble, écouter des arguments qui ne sont pas forcément les nôtres et mesurer les conséquences de nos décisions. Nous avons été élus par nos habitant·e·s et nous travaillons avec et pour le bien commun, l'intérêt général.

Derrière nos préavis, nos chiffres, nos règlements, il y a des femmes et des hommes. Il y a des attentes, des préoccupations, des besoins. Il y a la vie de notre Commune. Il y a surtout beaucoup d'engagement et de passion. Beaucoup de travail et de responsabilités.

Nous sommes des partenaires, avec des rôles et des compétences distincts - le Président l'a rappelé - mais une même responsabilité envers notre population qui nous a élus et nous a ainsi donné sa confiance, confiance que nous partageons ensemble. Notre

collaboration doit reposer sur le respect de ces compétences et de nos prérogatives, sur la confiance et sur notre volonté commune de servir Belmont.

On m'a posé la question suivante lors d'un échange durant la campagne électorale : mais c'est quoi une commune au fait, ça consiste en quoi ce que vous faites ?

J'ai répondu : une immense maison de près de 4'000 habitantes et habitants ! Mais qui répond à des lois et règlements très stricts.

Une maison dans laquelle on naît, on grandit, on travaille, on vieillit. Une maison qui accueille de nouvelles familles, qui évolue, qui a ses habitudes, ses qualités, ses défauts aussi. Une maison dont il faut prendre soin, qu'il faut entretenir, souvent rénover ; elle doit s'adapter au cadre de vie, anticiper les besoins futurs et les évolutions de notre société pour qu'elle puisse répondre aux besoins de celles et ceux qui y vivent.

Nous avons chacun notre rôle à jouer et nos responsabilités à assumer. Mais nous devons aussi chercher à comprendre les contraintes et la réalité des uns et des autres pour pouvoir faire du bon travail ; et ainsi protéger et faire vivre notre maison qui est Belmont.

Nous n'en sommes, finalement, que les gestionnaires pour quelques années. Et la confiance qui nous a été accordée mérite que nous en prenions soin.

J'en viens maintenant à quelques informations sur les travaux de la Municipalité.

Avec trois nouveaux membres au sein du collège, cette nouvelle législature, c'est aussi une nouvelle aventure humaine. Et c'est précisément dans cette rencontre que réside toute la richesse d'une nouvelle équipe.

Nous apprenons à travailler ensemble, à partager nos expériences et nos compétences, à définir nos priorités. Et nous avons bien évidemment déjà de nombreux dossiers sur la table ! Nous formons une équipe très engagée, soudée, dynamique et très soucieuse de bien faire. Avec un ancrage fort et un engagement durable pour notre Commune, notre région, notre district.

Parallèlement à la gestion des affaires courantes et des projets en cours, la Municipalité va prochainement engager les travaux d'élaboration de son programme de législature, programme qui sera bien évidemment adossé au plan des investissements.

L'objectif est de définir une vision commune, de fixer les grandes orientations de notre action et de déterminer ce que nous voulons et pouvons réaliser durant ces cinq prochaines années. Car les défis ne manquent pas. Notre Commune évolue, les besoins augmentent, les investissements à venir sont importants et nos ressources ne sont pas illimitées.

Il faudra donc faire des choix, fixer des priorités, garder une vision d'ensemble et, surtout, se donner les moyens pour ce qui doit être absolument réalisé d'ici à 2031.

Nous prévoyons de vous présenter ce programme au cours du premier semestre 2027.

Mais pour dessiner l'avenir de Belmont, il nous paraît également essentiel de prendre le temps d'écouter celles et ceux pour qui nous nous engageons. C'est pourquoi la Municipalité souhaite renouveler l'expérience du sondage auprès de la population, réalisé une première fois en 2021.

Cette démarche nous avait permis de mieux comprendre les attentes de nos habitantes et habitants, leurs préoccupations, leurs priorités, mais également leur perception des prestations et des services communaux.

Cinq ans plus tard, notre Commune a évolué. De nouvelles habitantes et habitants nous ont rejoints, des projets ont vu le jour et les attentes de la population ont certainement changé.

Il nous paraît donc essentiel de renouveler cet exercice en ce début de législature.

Écouter la population, c'est confronter nos convictions à la réalité du terrain. C'est aussi accepter que les priorités que nous imaginons ne soient pas toujours celles que vivent nos concitoyennes et concitoyens.

Ce nouveau sondage doit nous permettre de mesurer l'évolution des besoins, de mieux identifier les préoccupations de notre population et de recueillir son appréciation sur les prestations communales.

Il doit également nous aider à définir les domaines dans lesquels nous pouvons améliorer nos actions, renforcer le dialogue et faire évoluer nos relations avec les habitantes et habitants.

Les résultats de ce sondage viendront donc nourrir nos réflexions et contribuer à orienter notre action durant cette nouvelle législature.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nous avons fait le même choix : celui de consacrer une partie de notre temps, de notre énergie et de nos compétences à notre Commune, dans un esprit de respect, de dialogue, de confiance, sans oublier de garder aussi chacune et chacun notre sens de l'humour et de pouvoir remettre en question aussi, nos certitudes, dans un esprit d'ouverture.

Nous sommes de passage et durant ce temps qui nous est accordé, les décisions que nous prenons engagent l'avenir de Belmont bien au-delà de ces cinq prochaines années.

Alors, prenons soin de cette grande maison et construisons ensemble.

Avec mes collègues de la Municipalité, je me réjouis d'œuvrer pour et avec notre Commune durant cette nouvelle législature.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, Syndique

Mme Sandra Gillard, Conseillère municipale

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Fuite sur notre réseau d'eau

À ce jour nous avons malheureusement eu de nombreuses fuites sur notre réseau d'eau potable.

Une sur la route de la Cita, une au chemin de la Mouette et six sur le chemin du Crau-au-Fer, deux au chemin des Pralets, une au chemin de la Chavanne, une au chemin de Rueyres et une au chemin de la Rouvène.

Il est à relever que la plupart de ces événements ont eu lieu cet été.

Les fuites sur le chemin du Crau-au-Fer viennent malheureusement confirmer la pertinence des priorités qui avaient été identifiées dans le crédit-cadre voté ce printemps.

Nous avons donc décidé de lancer l'étude de remplacement du tronçon en fonte ductile sur le secteur afin de nous prémunir de nouvelles fuites et de profiter de ces travaux pour améliorer la capacité hydraulique et de défense incendie de ce secteur. Ces travaux seront bien entendu subventionnés par l'ECA (Établissement cantonal d'assurance).

Celles de la Mouette et de la Cita sont aussi arrivées sur de « vieilles conduites » qui feront l'objet de préavis pendant cette législature.

Il est fort probable que l'intensité et la durée de la canicule soient en partie responsables de ces fuites. En effet, sous l'effet de la chaleur prolongée, une profondeur plus importante de terre s'est asséchée, créant ainsi des tassements sur nos conduites déjà fragilisées par leur âge et leur composition, la fonte ductile étant plus rigide que les matériaux actuels.

Ce phénomène de fuites plus importantes cet été a aussi été constaté dans d'autres communes.

Je vous remercie de votre attention.

Sandra Gillard, Municipale

Mme Sandrine Rainotte, Conseillère municipale

Direction des Finances et de l'Informatique (DFI)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Bouclier fiscal

Lors du dernier Conseil, Monsieur le Conseiller Bartolacelli avait demandé à avoir des informations sur le bouclier fiscal et l'impact pour notre Commune. Depuis, le canton a donné des informations à ce sujet.

Le coût théorique de la non-application du bouclier fiscal pour la période 2009 à 2021 s'élève à CHF 202 millions pour le canton de Vaud, dont CHF 61 millions pour les impôts communaux.

Concernant la Commune, le canton nous a informés que l'impact financier s'élève à CHF 431'783.00.

Il faut savoir qu'il n'y a pas de recours possible sur les taxations effectuées. Si recours il devait y avoir, ce serait plutôt une action en responsabilité contre le canton qui aurait manqué à son rôle de percepteur fiscal. Mais ce n'est pas si simple d'un point de vue juridique. Les deux associations de communes, l'AdCV et l'UCV suivent le dossier,

sachant qu'à ce stade, des enquêtes sont toujours en cours, tant sur le plan pénal, par le procureur, que politique, par la commission de gestion du Grand Conseil.

Budget 2027 présenté selon le MCH2

Quelques mots d'introduction sur le budget 2027, qui vous sera présenté lors du Conseil communal du 3 décembre prochain.

Il sera le premier présenté selon le nouveau modèle comptable harmonisé des communes. Pour rappel, l'implémentation de ce nouveau plan comptable, assorti de nouvelles règles de comptabilisation, a été décidée par la Conférence des directeurs cantonaux des finances en 2008. Ensuite, il a été peu à peu traduit dans les lois fédérales, cantonales et communales.

L'objectif est d'améliorer la comparabilité des comptabilités communales et cantonales, notamment pour la péréquation ou les statistiques financières, mais également de s'inscrire dans de bonnes pratiques comptables qui dépassent les frontières de la Suisse. Plus important, le MCH2 introduit des règles de comptabilisation plus transparente et économiquement plus juste, notamment pour la comptabilisation des immobilisations et des fonds et la présentation des états financiers.

Cette conversion a demandé un travail conséquent aux bourses communales.

En ce qui concerne le budget, les principaux changements sont de deux ordres :

- D'une part, les domaines que vous avez l'habitude de voir (Administration générale, Finances, Bâtiments, etc.) ont été remaniés et ont évolué une présentation par domaines de prestations plutôt que par services, par exemple Santé, Environnement, Routes et télécommunications, etc.
- D'autre part, du fait de ce reclassement, la comparabilité avec les exercices précédents, notamment le budget 26 et les comptes 25 sera limitée. En effet, certains comptes MCH1 sont regroupés au sein d'un seul compte MCH2 tandis que d'autres comptes MCH1 doivent être subdivisés entre plusieurs comptes MCH2. Le service des finances a néanmoins effectué l'exercice de conversion pour le budget 2026, de manière à ce que vous puissiez comparer le budget 27 avec le budget 26. Et on aura la même problématique jusqu'en 2029, où vous aurez à nouveau la comparabilité habituelle entre budget 29, budget 28 et comptes 27.

Le canton de Vaud est le dernier de Suisse à l'appliquer à ses communes, qui l'ont introduit dès 2025. On fait donc partie des dernières communes suisses à présenter leur budget et leurs comptes selon le référentiel MCH2. Les comptes 2026, en revanche, seront toujours selon l'ancienne classification.

Je vous remercie de votre attention.

Sandrine Rainotte, Municipale

Direction de
l'Administration générale et
de la Sécurité publique

mail@belmont.ch

M. Damien Cuche, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des Affaires sociales (DJAS)

Pas de communication.

M. Benoît Grossenbacher, Conseiller municipal

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Schéma Directeur de l'Est Lausannois (SDEL)

Dans le cadre de la prise de fonction des nouveaux membres des Municipalités et des Conseils communaux de l'Est Lausannois, le COPIL du SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois) a décidé de préparer des résumés des quatre dernières études menées par le SDEL dans le but de faciliter la transmission d'informations aux nouvelles autorités.

Ces documents sont mis à disposition à la sortie de la séance du Conseil communal.

Les sujets traités sont :

- Nature en ville
- Image directive des mobilités actives dans l'Est Lausannois
- Concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives
- Image directrice des transports publics de l'Est Lausannois

Ces documents sont à l'usage des autorités communales comme document à valeur de référence et de coordination.

Je vous remercie de votre attention.

Benoît Grossenbacher, Municipal